

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-0/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180406-lmc100000017220-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

---

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.  
Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/01 en date du 28 septembre 2017 relative à l'adhésion du Département au GIP Porte Sud du Grand Paris,

VU la délibération n°0/04 du 20 octobre 2017 relative à la désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : de rapporter les dispositions de la délibération susvisée n°0/04 du 20 octobre 2017, en ce qu'elle procédait à la désignation du représentant du Département au sein du Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris.

**Article 2 :** de désigner Monsieur Denis JULLEMIER pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris, en sa qualité de Vice-président du Conseil départemental.

**Article 3 :** que Monsieur Denis JULLEMIER siègera au sein Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris jusqu'à la fin de son mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Jean-Louis THIÉRIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Thiériot', written over a horizontal line.

Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne